

BUSSAC Info



N° 79

JANVIER – FEVRIER

MARS – AVRIL 2001

SOMMAIRE



BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

N° 79

Janvier – Février
Mars – Avril 2001

Responsable de la publication :
Christophe Dourthe.

Rédacteur en chef :
Françoise Durand.

Comité de rédaction :
C. Dourthe, F. Durand, B. Gaillard,
L. Meyze, J-L. Marchais,
D. Pubert, M.C. Allinand,
M. Ferreira.

ISSN : 0776-2246

- 3 Editorial
- Informations municipales**
- 4 Conseil municipal du 22 janvier 2001
- 5 Conseil municipal du 15 février 2001
- 7 Conseil municipal du 16 mars 2001
- 8 Conseil municipal du 20 mars 2001
- 11 Conseil municipal du 12 avril 2001
- Informations locales**
- 14 Résultats des élections Municipales et Cantonales
- 15 Hommage rendu... - Travaux
- 16 Elections communauté de communes du Pays Santon
- 17 Etat civil
- 18 Prefecture – Conseil Général – DDASS – Agenda
- 19 Déchetterie
- 20 Nouvelles de l'école
- 24 Permanences, nouveaux horaires en Mairie
- 25 Natura 2000 – Graine d'acteur – ass.Mélody – Euro jeunes 17
- Foyer rural**
- 26 Le jumelage Bussac-Oron la Ville fête ses 20 ans
- 28 Section football – Gym volontaire
- 29 Boule Bussacaise

En couverture : arc en ciel en Saintonge.

Urgent :

Jeune fille sérieuse recherche garde d'enfants ou de personnes âgées, ou tâches diverses (ménage, repassage, préparation des repas ou courses).

Libre de suite.

Possède une voiture.

Tél. : 05.46.97.24.43

ou Portable : 06.10.81.57.33.

AV OPEL ASTRA GSI Année 93

139 000 Km.

Toutes options ordinateur de bord, jantes alu, ABS...

Prix : 25 000 Frs

Tél. : 05.46.94.70.10

**ALIMENTATION
GENERALE**

17100 BUSSAC



EPICERIE

Christian MENAUD

*Je fais pousser et cuire sur place
le pain et la viennoiserie*

Cherious

Le Groupe AGF Assurfinance recrute :

Nous privilégions homme ou femme sérieux(se) et disponible de plus de 25 ans, minimum BAC + 2 souhaitable . Cette personne sera motivée par la négociation et sera expérimentée professionnellement. Une certaine maturité relationnelle est requise ainsi qu'une origine ou une implantation locale. Pour toute personne intéressée, contacter M Alain **ROMEIRA** ou M. Hervé **ADROVER** au 05/46/74/02/85, le matin de préférence .

DU NOUVEAU A BUSSAC

Prochainement,

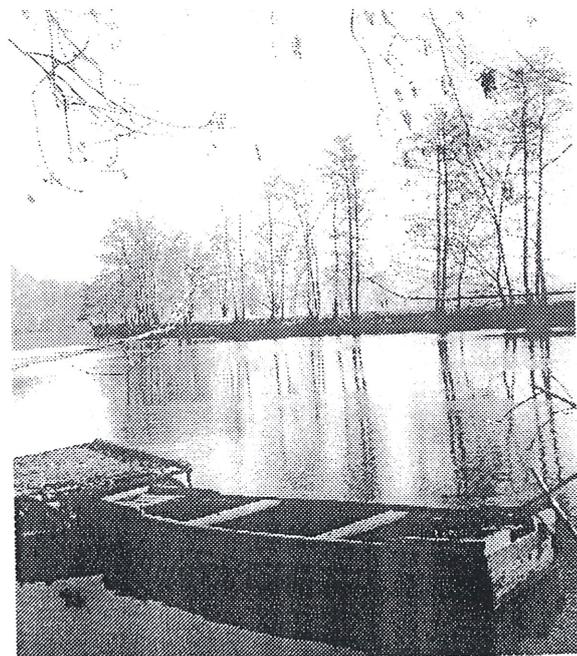
Marie-Laure REIX,

demeurant 13, chemin des Guilloteaux
deviendra votre correspondant local pour
le journal **SUD-OUEST**.

Toutes vos informations, vos suggestions
seront les bienvenues.

Vous pouvez me contacter

au 06.20.22.41.60.



Editorial

Fidèles à leurs habitudes, les Bussacais ont accompli leur devoir électoral les 11 et 18 mars derniers avec une participation très satisfaisante.

Les deux listes en présence pour la mairie de Bussac et les candidats à l'élection de Conseiller Général du canton de Saintes-Nord ont bénéficié de cette mobilisation des électeurs de notre commune. Aucun candidat ne se plaindra jamais de voir trop de votants, mais tous se soucient du peu de participation dans les élections très locales : près de 45% d'abstention au scrutin municipal dans les villes qui nous sont proches comme La Rochelle, Rochefort, Royan et Saintes doit faire réfléchir les gens qui font de la politique mais aussi tous les citoyens...

L'Equipe « Continuité et Dynamisme pour Bussac » veillera à être au plus près de tous les Bussacais. Elle accompagnera chacune et chacun d'entre vous, lorsque vous en ferez la demande, dans la discrétion, la tolérance, et l'efficacité ; au service de tous, elle poursuivra l'œuvre de ses prédécesseurs pour contribuer au développement de la commune, au bien-être de sa population, et lui donner un cadre de vie encore plus agréable.

Permettez-moi, au terme de ce premier éditorial, de vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée, et soyez assurés que je ferai en sorte d'en être digne.

Christophe Dourthe



Conseil municipal du 22 janvier 2001

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Décision modificative.*
- 2- *Syndicat des Eaux : nouvelles demandes d'adhésion.*
- 3- *Aide financière à l'Amicale Motocycliste Saintaise.*
- 4- *Aide financière allouée aux Restaurants du Cœur « Charentais Maritime ».*
- 5- *Bibliothèque municipale : Changement d'adresse et extension.*

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 22 janvier 2001 à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire.

Excusée avec pouvoir : Mme POITIER pouvoir donné à Mr DANIAUD

Absente : Mme GARLOPEAU.

Monsieur Christophe DOURTHE a été élu secrétaire de séance.

1 -Décision modificative.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au vote de crédits de la manière suivante :

C/022 = - 500,00 F

C/651 = + 500,00 F

Le conseil municipal accepte cette proposition.

2-Syndicat des Eaux : nouvelles demandes d'adhésion.

Le Maire donne connaissance de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime au cours de sa réunion du 15 décembre 2000, acceptant l'adhésion de 31 nouvelles collectivités.

Le Maire se félicite de ces nouvelles adhésions qui vont renforcer les structures du Syndicat des Eaux, ainsi que le mécanisme de solidarité qui relie la grande majorité des Communes du Département.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

◆ donne son accord aux nouvelles demandes d'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, dont la liste n°3 est annexée à la délibération du Comité Syndical du 15 décembre 2000.

3-Aide financière à l'Amicale Motocycliste Saintaise.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'aide financière, technique ou matérielle adressée par l'Amicale Motocycliste Saintaise qui va procéder, suite à la tempête de décembre 1999, au débroussaillage et à l'élagage des chemins qu'empruntera l'Enduro des Romains du Pays Santon le 11/11/2001.

Le conseil municipal, considérant l'aide apportée par cette association, décide de lui allouer une aide financière de 500,00 F.

Elle se concrétisera par un bon d'achat de 500,00 F près du Garage PEROCHAIN.

**4- Aide financière allouée aux
Restaurants du Cœur « Charentais
Maritime ».**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'aide financière adressée par les Restaurants du Cœur «Charentais Maritime» à l'occasion de l'ouverture de leur 16^{ème} campagne. Le conseil municipal, constatant l'aide apportée à de nombreuses familles dans le Département, décide d'attribuer une subvention de 500, 00 F pour 2001.

**5-Bibliothèque municipale :
changement d'adresse et extension.**

Le Maire informe le conseil municipal que la bibliothèque municipale sera d'ici quelques semaines, sise au 1, Chemin de Grand Village.

Les locaux seront plus spacieux et le stock de livres sera renouvelé.

Le conseil municipal, constatant qu'il y a lieu de constituer un fonds de bibliothèque, décide, conformément à l'article L 1612-1 du

Code Général des Collectivités Territoriales, d'ouvrir dans la limite de 25% des crédits d'investissement de l'année 2000, une somme de 20 000, 00 F au C/2188-130 qui sera inscrite au B.P. 2001.

Par la suite, une somme de 10 000, 00 F pourrait être prévue chaque année pour une acquisition régulière d'ouvrages, et ceci à compter de 2001.

Une demande de subvention est en cours auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt pour l'équipement mobilier. La part qui sera laissée à la charge de la commune sera inscrite au B.P 2001.

Afin de gérer la bibliothèque, il sera institué une régie de recettes : le régisseur principal sera Mme ALLINAND, secrétaire de Mairie, le régisseur suppléant Mlle FERREIRA, qui seront assistées de Mmes POMMIER et BRIAND, bénévoles à la bibliothèque depuis de nombreuses années.

Conseil municipal du 15 février 2001

ORDRE DU JOUR :

- 1- Aménagement du carrefour de la Croix : travaux neufs d'éclairage public.***
- 2- Aménagement du carrefour de la Croix : conduite des travaux de génie civil Télécom par le SDEER.***
- 3- Aménagement du carrefour de la Croix : mise en souterrain du réseau France Télécom.***
- 4- Demande d'aide financière pour des voyages scolaires.***
- 5- Questions diverses.***

Informations municipales

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 15 février 2001 à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire.

Absente : Mme Chantal POITIER.

Madame Yvette GARLOPEAU a été élue secrétaire de séance.

1-Aménagement du carrefour de la Croix : travaux neufs d'éclairage public.

Le Maire présente au Conseil le devis établi par le SDEER pour les travaux neufs d'éclairage public liés à l'aménagement du carrefour de la Croix.

Le montant s'élève à 78 276, 70 F dont 50% (soit 39 138, 35 F) sont pris en charge par le syndicat.

Le Conseil Municipal choisit le remboursement de la participation communale (soit 39 138,35 F) en 10 annuités de 4 471, 90 F chacune.

2-Aménagement du carrefour de la Croix : conduite des travaux de génie civil Télécom par le SDEER.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis établi par le SDEER qui assurera la conduite des travaux de génie civil Télécom, dans le cadre de l'effacement des réseaux au carrefour de la Croix, pour un montant de 13 160, 13 F TTC.

Le Conseil Municipal choisit le remboursement en 10 annuités, soit 1 503, 66 F chacune.

Il donne aussi lecture de la convention pour la réalisation de travaux de génie civil Télécom, entre le SDEER et la Commune. Le Conseil Municipal accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

3-Aménagement du carrefour de la Croix : mise en souterrain du réseau France Télécom.

Le maire donne lecture de la convention de travaux de dissimulation des réseaux aériens, à intervenir entre France Télécom et la Commune. Le Conseil Municipal accepte les termes de la dite convention et autorise le maire à la signer.

4- Demande d'aide financière pour des voyages scolaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'aide financière formulée par deux enseignants dont les classes partent en voyage, l'une en avril, l'autre en juin. Il présente les deux budgets prévisionnels. Le Conseil Municipal constatant l'effort consenti par les enseignants pour préparer et assurer l'organisation de ces séjours dans le cadre du Projet d'Ecole, décide d'allouer une somme de 2 500, 00 F à chaque classe. Les crédits seront inscrits au C/65738 B.P 2001.

5- Questions diverses.

Il est procédé à la préparation du bureau de vote « dédoublé » à l'occasion des élections municipales et cantonales des 11 et 18 mars. 5 tranches horaires sont proposées.

Conseil municipal du 16 mars 2001

Le 16 mars 2001, à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Bussac sur Charente, proclamés élus à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2001 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi libellé : Installation du Conseil municipal : Election du Maire et des Adjoints.

Etaient présents Mr DOURTHE , Mme DURAND, Mr MARCHAIS, Mme PUBERT, Mr RAULT, Mme BARITEAU, Mr BERNIARD, Mme BRIAND, Mr COUTEAU, Mme GAILLARD, Mr GUICHETEAU, Mme MEYZE, Mr MIGNON, Mme RHE, Mr THIBAudeau,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur RAULT Paul, Conseiller municipal qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions de Conseillers municipaux :

Mr DOURTHE Christophe, Mme DURAND Françoise, Mr MARCHAIS Jean-Luc, Mme PUBERT Danièle, Mr RAULT Paul, Mme BARITEAU Sylvianne, Mr BERNIARD Claude, Mme BRIAND Josiane, Mr COUTEAU Bernard, Mme GAILLARD Brigitte, Mr GUICHETEAU Jean-Michel, Mme MEYZE Laurence, Mr MIGNON Bernard, Mme RHE Claudine, Mr THIBAudeau Thierry.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame DURAND.

Monsieur RAULT invite l'assemblée à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur DOURTHE Christophe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Conseil Municipal, en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales a décidé de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

Il a été procédé, dans les mêmes formes que pour l'installation du Maire, et sous la présidence de celui-ci, à l'élection du premier adjoint.

Nombre du bulletin trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletin blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Madame Françoise DURAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première Adjointe et a été immédiatement installée.

Election du deuxième adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Informations municipales

Monsieur Jean-Luc MARCHAIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Madame Danièle PUBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installée.

Election du quatrième adjoint

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Monsieur Paul RAULT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint, et a été immédiatement installé.

Conseil municipal du 20 mars 2001

ORDRE DU JOUR :

- 1- Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.*
- 2- Désignation des délégués aux différents syndicats.*
- 3- Création des commissions.*
- 4- Désignation des membres élus devant siéger au C.C.A.S.*
- 5- Rallye de Saintonge : examen du dossier.*
- 6- Dénomination d'une nouvelle voie dans le lotissement des Grands Champs.*
- 7- Curage et élargissement du fossé à l'angle des chemins de Montvollant et des Pins*

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 20 mars 2001 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Christophe DOURTHE, Maire.

Monsieur Bernard MIGNON a été élu secrétaire de séance.

1- Indemnités de fonctions du Maire et des adjoints.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

VU le Code des Communes, notamment ses articles R.123-1 et R.123-2.

Informations municipales

CONSIDERANT que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes.

CONSIDERANT que la Commune compte 1154 habitants et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide :

Article 1er : A compter du 21 mars 2001 le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

Maire : 43%

Adjointes : 40% de l'indemnité du Maire (ancien taux)

Article 2 : Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Article 3 : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

2-Désignation des délégués aux différents syndicats.

Comme suite au renouvellement de certains de ses membres, le Conseil municipal dont l'installation a eu lieu le 16 mars, désigne ses délégués auprès des différents syndicats :

Communauté de Communes du Pays Santon :

Mr DOURTHE Christophe et Mme DURAND Françoise comme délégués titulaires

Mme BARITEAU Sylviane et Mr MIGNON Bernard comme délégués suppléants.

- SIAEP Le Gros ROC : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable :

Mme MEYZE Laurence comme titulaire

Mr BERNIARD Claude comme suppléant

- Syndicat des Chemins :

Mme RHE Claudine

- SMIC : Syndicat Mixte d'Informatisation Communale

Mme DURAND Françoise comme titulaire.
Mme BRIAND Josiane et Mr GUICHETEAU Jean-Michel comme suppléants

- SDEER : Syndicat Départemental d'Équipement et d'Électrification Rural :

Mr BERNIARD Claude

- Saintonge Romane :

Mr THIBAudeau Thierry comme titulaire

Mme BARITEAU Sylviane comme suppléant

- SIEMFLA : Syndicat Intercommunal d'Étude des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques :

Mme BARITEAU Sylviane comme titulaire

Mme RHE Claudine comme suppléant

- Syndicat des Eaux :

Mr GUICHETEAU Jean-Michel comme titulaire

Mme BRIAND Josiane comme suppléant

3-Création des commissions.

Voirie, affaires agricoles et environnement :

Mr MARCHAIS Jean-Luc,

Mr GUICHETEAU Jean-Michel,

Mme GAILLARD Brigitte,

Mme RHE Claudine, Mme BARITEAU Sylviane, Mr COUTEAU Bernard

Et Mr BERNIARD Claude.

Bâtiments communaux, cimetière et équipement sportifs :

Mr RAULT Paul, Mr COUTEAU Bernard, Mr BERNIARD Claude, Mme RHE Claudine et Mr MIGNON Bernard

Affaires scolaires :

Informations municipales

Mme PUBERT Danièle, Mme MEYZE Laurence, Mr THIBAudeau Thierry,

Mme DURAND Françoise et Mme BRIAND Josiane

Affaires culturelles et loisirs : Mme PUBERT Danièle, Mme MEYZE Laurence, Mme BRIAND Josiane et Mr THIBAudeau Thierry

Communication et Information :

Mme DURAND Françoise, Mme GAILLARD Brigitte, Mme MEYZE Laurence,

Mr MARCHAIS Jean-Luc et Mme PUBERT Danièle.

4- Désignation des membres élus, devant siéger au C.C.A.S.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient que le Conseil municipal désigne en son sein les membres qui feront partie du C.C.A.S.

Le Maire est Président de droit. Madame DURAND, Madame BARITEAU, Madame BRIAND et Monsieur THIBAudeau souhaitent en être membres. Les quatre autres membres seront nommés par arrêté du Maire après que contact soit pris avec eux.

5- Rallye de Saintonge : examen du dossier.

Le Maire présente au Conseil municipal le circuit du Rallye de Saintonge qui se déroulera le 28 juillet 2001 sur notre commune. Les organisateurs demandent l'avis du Conseil Municipal sur ce projet. Le Conseil municipal donne un avis favorable sous réserve du respect de la réglementation relative à ce type d'épreuve, mais insiste sur les règles de sécurité émanant des organisateurs, notamment au moment des "reconnaisances". Monsieur le Maire

adressera un courrier en ce sens et recevra un responsable de l'organisation de la course.

6- Dénomination d'une nouvelle voie dans le lotissement des Grands Champs.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour desservir de nouvelles constructions dans le lotissement, une voie nouvelle a été réalisée lors de la viabilisation de la 3ème tranche.

La voie principale s'appelle chemin des Grands Champs, la nouvelle, Impasse de la Cuelle.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

7-Curage et élargissement du fossé à l'angle des chemins de Montvolland et des Pins

Monsieur MARCHAIS informe le Conseil municipal du problème d'écoulement d'eaux pluviales à l'angle du chemin de Montvolland et celui des Pins.

Le fossé étant légèrement plus haut que le thalweg, les travaux consisteraient à curer le fossé et à former un talus sur la propriété riveraine de Monsieur et Madame GRAVAILLAC.

Le Conseil municipal accepte cette proposition et s'engage à inscrire la dépense au budget.



Conseil municipal du 12 avril 2001

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Compte Administratif 2000.*
- 2- *Approbation du Compte de gestion du Receveur.*
- 3- *Affectation du Résultat.*
- 4- *Budget Primitif 2001*
- 5- *Taux des taxes*
- 6- *Budget annexe du lotissement des Grands Champs*
- 7- *Approbation de la révision du P.O.S de Fontcouverte, Préguyllac, Varzay et St Vaize.*
- 8- *Honorariat du Maire et d'un Adjoint.*
- 9- *Syndicat des Eaux du Gros Roc.*
- 10- *Questions diverses.*

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le 12 avril 2001 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Christophe DOURTHE, Maire et en présence de Monsieur LEFEVRE, Receveur.
Monsieur Jean-Luc MARCHAIS a été élu secrétaire de séance.

1- Compte Administratif 2000.

Après sa présentation par Monsieur Paul RAULT, Maire-Adjoint, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif établi par le Maire.

2- Approbation du Compte de gestion du Receveur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur.

3- Affectation du Résultat.

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de

l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 12 avril 2001, le compte administratif 2000, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 995 405,26 F

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de :
- 555 338,93 F
- un solde de restes à réaliser dépenses de
1 035 877,37 F
- un solde de restes à réaliser recettes de
1 017 613,00 F

entraînant un besoin de financement s'élevant à 573 603,30 F

VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 2000

Informations municipales

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2001-04-18 CONSIDERANT que le budget de 2000 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 511 064 F

• décide d'affecter au budget de l'exercice 2001 le résultat comme suit :

- 1) affectation en réserves (C/1068) financement de la section d'investissement : 995 405,26 F
- 2) - report en section de fonctionnement : Néant (ligne 002 en recettes).

4- Budget Primitif 2001.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement du B.P 2001 et par la suite la section d'investissement. Le Conseil municipal vote à l'unanimité ce budget ainsi équilibré :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement :
2 917 513,00 F
- Dépenses et Recettes d'investissement :
2 666 841,26 F

Les principales opérations retenues sont :

- 3) Travaux de voirie : pose de bordures le long de la D114 (du croisement de Beauchail jusque Chez Bertauds)
- 4) Réalisation d'un columbarium
- 5) Aménagement de la bibliothèque

5- Taux des taxes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation du taux des taxes de 1,20% qui correspond au taux officiel de l'inflation.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

	TAUX 2000	TAUX 2001
Taxe d'habitation	8,68	8,78
Foncier bâti	17,15	17,35
Foncier non bâti	41,12	41,60

6- Budget annexe du Lotissement des Grands Champs.

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de Monsieur le Receveur, le Conseil Municipal vote le budget du lotissement.

7- Approbation de la révision du P.O.S. de Fontcouverte, Préguyllac, Varzay et St Vaize.

Le Maire présente les 4 dossiers qu'il a reçus et invite l'assemblée délibérante, conformément à l'article R.123.9 du Code de l'Urbanisme, à émettre son avis.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces projets de P.O.S tels qu'ils sont présentés.

8- Honorariat du Maire et d'un Adjoint.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal souhaite que l'Honorariat soit conféré à Monsieur Guy CHAPUIS, Maire de la Commune pendant 24 années consécutives et à Monsieur Jean DANIAUD, Maire-Adjoint pendant 30 années consécutives.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

9- Syndicat des Eaux du Gros Roc.

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 20 mars, le Conseil municipal a désigné ses délégués aux différents syndicats. Pour le SIAEP du Gros Roc, il avait été prévu un délégué titulaire et un délégué suppléant. Or, il convenait de désigner deux titulaires. Mme Laurence MEYZE et Mr Claude BERNIARD seront donc tous les deux titulaires. Cette précision annule et remplace la ligne de la délibération du 20 mars 2001 relative au Syndicat du Gros Roc.

10- Questions diverses.

1) Pose de candélabres au Vieux Bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour assurer une homogénéité dans l'ensemble du Vieux Bourg, il est proposé la pose de candélabres identiques chemin de la Grave, Impasse du Vieux Bourg et Chemin du Vieux Bourg. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

2) Bibliothèque

Madame PUBERT demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la destruction ou à la vente des ouvrages détenus à la bibliothèque (selon leur état) avant son réaménagement. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

3) « Visites du Soir » proposées par la Saintonge Romane

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu du Président de la Saintonge Romane et relatif aux « Visites du Soir » qui ont remporté un vif succès en 2000. Le Conseil municipal, considérant que les travaux d'enfouissement des réseaux au Vieux Bourg ne seront peut-être pas achevés,

décide de faire savoir au Président du Syndicat qu'il juge opportun de remettre ce projet à 2002. Il fera toutefois savoir qu'il est vivement intéressé par cette proposition.

Le 2^{ème} tour de la Communauté de Communes du Pays Santon,

organisé par

Bordeaux-Saintes cycliste organisations

aura lieu

le Dimanche 24 Juin 2001

Il traversera notre commune une 1^{ère} fois vers 16h00 : venant de St Vaize, les cyclistes tourneront route de Beauchail, et une 2^{ème} fois vers 16h40 : venant de l'Escambouille, en passant chez Tessier, ils rattraperont la D114 direction Saintes.

**LE RALLYE
DE SAINTONGE
AURA LIEU**

LE 28 JUILLET



Informations municipales

ELECTIONS :

□ Municipales : 1^{er} tour :

INSCRITS	847
ABSTENTIONS	136
VOTANTS	684
BLANCS/NULS	23
EXPRIMES	661
QUART DES INSCRITS	211
MAJORITE ABSOLUE	331

NB DE LISTES	2
NB DE CANDIDATURES ISOLEES	0
NB DE SIEGES A POURVOIR	15
NB DE SIEGES ATTRIBUES	15

LISTE CHRISTOPHE DOURTHE	15 SIEGES
LISTE YVES POUPONNOT	PAS DE SIEGE

	VOIX	
1	410	Thierry THIBAUDEAU
2	409	Sylviane BARITEAU
3	408	Jean-luc MARCHAIS
4	406	Jean-Michel GUICHETEAU
5	405	Josiane BRIAND
6	403	Christophe DOURTHE
7	400	Françoise DURAND
8	398	Danielle PUBERT
9	397	Laurence MEYZE
10	397	CLaude BERNIARD
11	393	Brigitte GAILLARD
12	391	Bernard MIGNON
13	388	Claudine RHE
14	388	Bernard COUTEAU
15	369	Paul RAULT

	VOIX	
16	267	Michaël SCHAEFFER
17	266	Yves POUPONNOT
18	263	Jean-Pierre MONGET
19	260	Pascal BEGAUDEAU
20	255	Véronique GAUDIN
21	254	Stéphane GABRIAULT
22	252	Didier GUERIT
23	252	Malory ROUSSEAU
24	251	Serge RAUD
25	251	Eric CALATAYUT
26	250	Catherine JENNER
27	250	Philippe VIEUILLE
28	248	Yvette RICHE
29	248	Agnès SEGUIN
30	239	Jean-Luc VERNON

□ Cantonales :

1 ^{ER} TOUR	
INSCRITS	847
ABSTENTIONS	160
VOTANTS	687
BLANCS/NULS	39
EXPRIMES	648

2 ^{ème} TOUR	
INSCRITS	847
ABSTENTIONS	289
VOTANTS	558
BLANCS/NULS	21
EXPRIMES	537

RESULTATS 1 ^{ER} TOUR	
Christophe DOURTHE	340
Jean-Philippe ARDOUIN	91
Gilles BOSSIS	72
Madeleine RINALDI	39
Patrick CHEBROUX	37
Hervé MORITZ	32
Dominique GODINEAU	25
Jacques PRISSETTE	12

RESULTATS 2 ^{ème} TOUR	
Christophe DOURTHE	346
Jean-Philippe ARDOUIN	191

REMERCIEMENTS

L'Equipe « Continuité et Dynamisme pour Bussac » remercie vivement les Electrices et les Electeurs qui lui ont fait confiance en portant leurs suffrages sur ses membres.

En permettant ainsi son élection liste complète dès le premier tour, avec plus de 60% des voix, la majorité des Bussacais a souhaité que la continuité soit assurée dans le même esprit de responsabilité, tolérance et service à l'ensemble de la population.

Christophe Dourthe

REMERCIEMENTS

Au nom de la liste « ensemble pour Bussac », je remercie les Bussacaises et les Bussacais qui ont voté pour la liste que j'ai en l'honneur de conduire. Le programme d'alternance basé sur la transparence, la tolérance et le respect mutuel n'a pas été retenu; les électeurs ont fait leur choix.

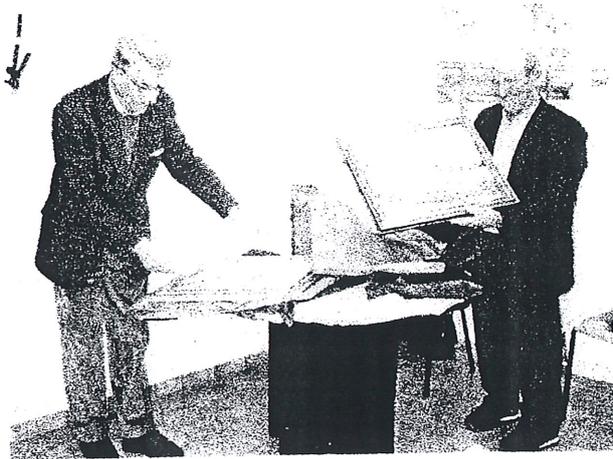
J'invite les membres de la liste a resté unis, mobilisés et attentifs. Ils sont jeunes ; leurs idées seront un jour reconnues .

Yves Pouponnot

HOMMAGE POUR SERVICES RENDUS....

**Le 5 Avril dernier,
une cérémonie amicale réunissait :**

- les Conseillers Municipaux en place
- les Conseillers Municipaux précédents
- les Employés communaux
- les Membres du Conseil d'Administration
du Foyer Rural
- les Enseignants



Tout d'abord, le personnel communal a été présenté aux nouveaux membres du Conseil municipal. Ensuite Christophe DOURTHE a adressé ses remerciements à l'ancienne équipe municipale pour le travail accompli. Puis, un hommage particulier a été rendu à Guy CHAPUIS et Jean DANIAUD pour leurs 30 et 36 années respectives passées au service de la commune. A ce titre, le maire les a informé qu'il avait l'intention de déposer une demande d'Honorariat pour chacun d'entre eux.

Ils étaient forts surpris de cet hommage auquel ils ne s'attendaient pas, et l'ont été encore davantage lorsqu'ils ont découvert que toutes les personnes présentes s'étaient réunies pour leur offrir un cadeau de départ à la retraite de la vie municipale.

Chacun s'est vu offrir un tableau représentant un coin de notre campagne Bussacaise, auquel s'est rajouté pour chacun un « clin d'œil » rappelant leur pêché mignon : une bonne bouteille pour notre ancien maire, et 2 places de théâtre pour notre ancien 1^{er} adjoint.

Un pot de l'amitié clôturait cette sympathique manifestation, et pour certains, non sans une certaine émotion...

LE POINT SUR LES TRAVAUX

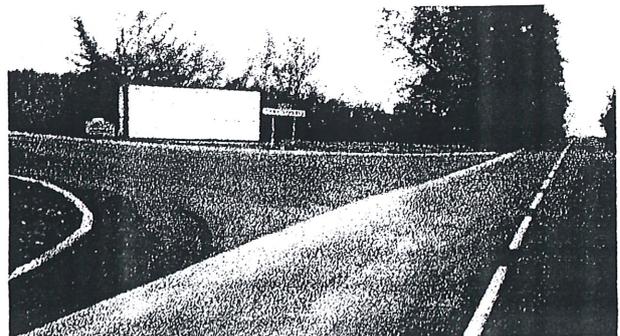
Les travaux d'aménagement du carrefour de la Route départementale 114 avec la route de Chez Tessier (CD 234) ont débuté comme prévu le 17 avril. Leur but est d'améliorer et de sécuriser la liaison entre ces deux routes en particulier pour le car qui assure les transports scolaires.

Depuis le 17 avril également, les travaux d'aménagement du carrefour de La Croix ont débuté. C'est l'entreprise Rivet de Saint Jean d'Angély qui est la première à intervenir pour le passage en souterrain des réseaux électriques et de France Télécom. Intervendront ensuite le SDEER (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural) et la SEC-TP pour la voirie.

La fin des travaux est prévue pour fin juillet.

D'ici là, merci de votre vigilance et de votre prudence.

Quant à nos employés communaux, ils sont sur tous les fronts entre les tailles, les tontes, le désherbage et les divers travaux sur la voirie qui a souffert des conditions météo de l'hiver.



ELECTIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES (CDC) DU PAYS SANTON

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 17 avril à 18 heures Salle de l'Auditorium de l'Abbaye aux Dames à Saintes, afin de désigner les membres du nouveau bureau communautaire.

Le président, Michel BARON, a ouvert la séance en rappelant l'histoire de la CDC, puis il a été procédé à l'élection du nouveau président et des 9 vice-présidents, par les 50 délégués des 19 communes composant la CDC.

3 membres du bureau se retiraient :

- Michel BARON, président, ancien Maire de Saintes
- Guy CHAPUIS, 1^{er} vice-président, chargé de l'environnement, ancien Maire de Bussac sur Charente
- Marcel THOMAS, vice président, chargé du personnel, ancien conseiller municipal de Saintes

Ont été élus :

Présidente : Mme SCHMITT, Maire de Saintes

- 1^{er} vice-président : M. CLASSIQUE (sortant) Maire de Fontcouverte : Economie
- 2^{ème} vice-président : M. DROUILLARD (sortant) Maire de Vénérand : Service funéraire
- 3^{ème} vice-président : M. BOUCARD (sortant) Maire de Pessines : Emploi, formation
- 4^{ème} vice-président : M. VEILLON (sortant) Maire de Thenac : Affaires scolaires, urbanisme
- 5^{ème} vice-président : M. BERTRAND (sortant) 1^{er} Adjoint St Georges des Coteaux : Travaux et marchés
- 6^{ème} vice-président : M. CELERIER (sortant) Maire de St Sever : Finances
- 7^{ème} vice-président : M. GRELARD (sortant) Maire de Les Gonds : Communication
- 8^{ème} vice-président : M. TANNER (Maire de Le Douhet) : Environnement
- 9^{ème} vice-président : M. LEVYFVE (1^{er} Adjoint Saintes) : Personnel

Rappel des communes composant la CDC et du nombre de délégués correspondant :

Bussac sur Charente 2 Délégués titulaires : C. DOURTHE ; F. DURAND – Délégués suppléants S. BARITEAU ; B. MIGNON

La Chapelle des Pots	2	Chermignac	2
Colombiers	2	Courcoury	2
Le Douhet	2	Ecurat	2
Fontcouverte	3	Les Gonds	3
La Jard	2	Pessines	2
Préguillac	2	Saintes	10
St Georges des Coteaux	3	St Sever de Saintonge	2
St Vaize	2	Thénac	3
Varzay	2	Vénérand	2

Nombre d'habitants	Nombre de délégués
< 1500	2
>1500	3
<3500	
>3500	3 + 1 par tranche de 4000

Les membres de la rédaction de Bussac Info apprécieraient que tous les articles qui leur sont confiés, soient accompagnés de la disquette correspondante (sous Word), qui sera ensuite restituée.

En effet, ils constatent que la plupart des articles ont déjà été tapés par leur auteur. Cela éviterait donc un travail inutile et parfois fastidieux.

Bien entendu, les personnes ne possédant pas d'ordinateur pourront continuer à nous adresser leurs infos de façon manuscrite.

Ils précisent également que seuls, les articles signés seront acceptés.

Etat civil



Naissances:

- Nicolas Pierre Irénée DENIS, né à Saintes le 09 décembre, fils de M. et Mme Denis Xavier, 52 route du Val de Charente.
- Charlotte Dany Claude MEYZE née à Saintes le 07 février, fille de M. et Mme Meyze Jean Luc, 250 Route du Val de Charente .
- Maud Nathalie Christine NAVARRO née le 11 février, fille de M. et Mme Navarro, 20 chemin du Vieux Bourg.

Décès :

- M. CAILLEAU Jean Claude le 24 novembre, domicilié 12 chemin des Bacheliers.
- M. CATINAT René le 29 novembre, domicilié 14 chemin de la Grande Porte.
- M. DE LA TASTE Dominique le 03 janvier, domicilié 30 chemin des Guilloteaux.
- M. ROULIN Jacques le 27 mars, domicilié 15 chemin de la fontaine.

Recensement militaire

LE RECENSEMENT MILITAIRE A 16 ANS EST OBLIGATOIRE (FILLES ET GARCONS).

Jeunes gens nés en avril, mai, juin 1995, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille, dès la date anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est indispensable :

- pour pouvoir assister à la journée d'appel à la préparation à la défense,
- pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'Autorité Publique (examens scolaires, permis de conduire...),
- pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Passeport

A compter du 1^{er} mars 2001 :

✓ Passeports délivrés aux personnes majeures :

Durée de validité : 10 ans. Timbre : 400F.

✓ Passeports délivrés aux mineurs ou aux enfants de moins de 15 ans :

- Le mineur de + ou - 15 ans est titulaire d'un passeport :

Durée de validité : 5 ans. Timbre : 200F.

- Un majeur inscrit un mineur de moins de 15 ans sur son passeport :

Durée de validité : 10 ans. Timbre : 400F.

Un premier passeport d'une durée de validité de 5 ans lui est délivré renouvelable gratuitement pour la même durée. Timbre de 200F.

Vie paroissiale

- ♦ Le 13 mai à 9h 15 : Messe à Bussac.
- ♦ Le 24 mai à 10h 30 : Ascension, Première Communion à l'Abbaye.
- ♦ Le 3 juin : Pentecôte, messe à Fontcouverte et à l'Abbaye aux heures habituelles du dimanche.
- ♦ Le 10 juin : Profession de Foi à l'Abbaye.

INFO PREFECTURE

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER EN 2001

Les sessions sont prévues aux dates suivantes :

- 1) 28,29 et 30 avril 2001
- 2) 16,17 et 18 juin 2001
- 3) 1,2 et 3 septembre 2001

Le dossier doit parvenir 1 mois < la date de la session, et est transmis par la fédération Départementale des chasseurs à l'office National de la chasse et de la faune sauvage.

MISE EN PLACE D'UNE DELEGATION INTERSERVICES DE L'EAU EN CHARENTE-MARITIME (D.I.S.E)

Objectifs :

- Constituer un guichet unique pour les usagers et limiter les délais d'instruction
- Promouvoir une approche commune et globale des dossiers
- Définir des objectifs clairs pour l'application de la loi sur l'eau
- Renforcer la coordination des partenaires locaux

A compter du 1^{er} janvier 2001, tous les courriers doivent donc être adressés au :

Guichet unique de la Délégation Interservices de l'Eau
2 avenue de Fétilly (locaux de la DDAF)
17072 La Rochelle Cedex 9
Tel : 05 46 68 60 24 – Fax : 05 46 68 61 36

INFO CONSEIL GENERAL

RAPPEL

Les personnes âgées de plus de 60 ans, titulaires de l'allocation supplémentaire (FNS) bénéficient de la GRATUITE DE TRANSPORT sur toutes les lignes interurbaines.

Un système de *bons à échanger* a été mis en place et ces derniers sont disponibles en mairie.

INFO DDASS

TRAITEMENT DES VIDANGES SUR LA STATION D'EPURATION DE SAINTES

En raison d'installations d'équipements spécifiques destinés à recevoir sur la station d'épuration de SAINTES, les vidanges issues des dispositifs d'assainissement non collectif, il est formellement interdit de déposer sur le territoire communal des matières de vidange d'origine domestique, provenant de dispositifs d'assainissement non collectif (fosses étanches, fosses toutes eaux, etc..)

Cette interdiction vaut pour toutes les entreprises de vidange et pour tous les particuliers.

A NOTER SUR VOS AGENDAS OU CALENDRIERS
LE MERCREDI 15 AOUT 2001 ETANT UN JOUR FERIE , LE RAMASSAGE DES ORDURES
MENAGERES AURA LIEU LE LENDEMAIN, LE JEUDI 16 AOUT 2001

DECHETTERIE HORAIRES D'OUVERTURE

	HIVER (du 01/10 au 30/03)	ETE (du 01/04 au 30/09)	FERMETURE
DECHETTERIE DES ARCIVAUX	Du lundi au mardi inclus de 12h00 à 18h00 Du mercredi au samedi de 8h30 à 18h00	Du lundi au mardi inclus de 12h00 à 19h00 Du mercredi au samedi de 8h30 à 19h00	DIMANCHE et JOURS FERIES
DECHETTERIE OUEST	Du lundi au samedi inclus de 8h30 à 18h00	Du lundi au samedi de 8h30 à 19h00	JOURS FERIES
	Le dimanche : ouverture de 9h00 à 12h30, été comme hiver.		
DEPOT AU DOUHET	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. Le samedi de 9h00 à 12h00		DIMANCHE et JOURS FERIES
USINE DE BRASSAUD	Du lundi au vendredi de 6h00 à 18h00 Le samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00	Du lundi au vendredi de 6h00 à 19h00 Le samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	DIMANCHE et JOURS FERIES

RAPPEL DES DEPÔTS DANS UNE DECHETTERIE :

Papiers, carton , ferraille, électroménager, vieux meubles, gravats (en petite quantité), piles, batteries, vitres, ampoules, déchets toxiques ménagers, huiles usagées, déchets verts (en petites quantités).

**IL SERAIT BON
QUE CHACUN D'ENTRE NOUS
RESPECTE LES POINTS D'APPORT
VOLONTAIRE DANS L'INTERÊT DE TOUS ...**

Nouvelles de l'école

INSCRIPTIONS RENTREE 2001

Les inscriptions des enfants nés en 1998 et avant seront étudiées durant le mois de mai après rendez-vous pris avec la directrice. Le jour de l'inscription, les parents veilleront à avoir le carnet de santé de leur enfant et le livret de famille.

Le carnaval du 10 mars

On était tous déguisés à l'école, même les grands. Maîtresse a fait des photos des enfants par petits groupes. Même Maîtresse était déguisée en hibou. Dans notre classe, il y avait une vahinée, un poisson, un chat, une souris, des arlequins, des zorros, un pirate, des clowns, un dalmatien, des Batman.

On s'est promené dans la rue pour se montrer déguisés. On a chanté "Vive le carnaval".

On est retourné à l'école et Madame Ganthy a lancé des bonbons pour tous les enfants de l'école Gustave Courbet.

Après on est rentré dans la classe. C'était très bien !

Océane, Pierre, Laura, Théo, Tanguy de Moyenne Section

Le samedi 10 mars 2001, l'école Gustave Courbet a organisé son Bal Costumé à partir de 20h30.

Il y avait une buvette et des crêpes ... Il y avait aussi de la musique et aussi ... un DJ M Bégaudeau.

Beaucoup de monde était là, des parents, des élèves, tous étaient en costumes et tous ont dansé. Surtout certains CM2 !

Les parents des élèves ont aidé à faire des gâteaux et ont tenu la buvette.

L'argent que l'école a récolté va servir aux voyages.

Enfin ce fut une soirée super !

Coralie, Jessica et Audrey de CM



DE JOLIS MASSIFS POUR L'ECOLE

Les élèves de la classe de Mme Ganthy ont réalisé des plantations avec cinq élèves du lycée horticole du Petit Chadignac.

Samedi 24 mars 2001, les élèves de la classe de Mme Ganthy ont reçu les cinq élèves du Petit Chadignac pour commencer les plantations dans les massifs de l'école. Auparavant ils s'étaient déjà rencontrés pour préparer le projet :

Informations locales

Courriers échangés, dessins, ateliers de connaissance des végétaux et guide d'entretien des massifs s'étaient succédés depuis le mois d'octobre. Ces cinq élèves vont passer en juin les épreuves du BEP spécialité jardins et espaces verts avant de poursuivre vers un bac professionnel -

Enfin ce jour-là, c'était les plantations ! Les enfants étaient répartis en trois groupes :

- un groupe pour les plantes d'intérieur,
- un groupe pour le massif des arbustes du portail d'entrée de l'école,
- un 3ème groupe pour le massif des plantes grimpantes de la cour des maternelles.

Les employés municipaux étaient allés chercher les plantes commandées à Gamm Vert. Des élèves ont déchargé les plantes du camion, d'autres ont préparé les outils apportés par eux ou prêtés par la municipalité. Puis tout le monde s'est mis au travail.

La fin des travaux, un massif de conifères et un massif de plantes vivaces ne se sont terminés que le samedi 31 mars. mais à 11h15, le rangement et le nettoyage étaient faits pour pouvoir accueillir convenablement, le Maire, l'ancien Maire, Mme Pubert, le Journal Haute Saintonge et normalement Sud-Ouest ... mais personne de ce journal n'est venu. Dommage ! Enfin il y a eu une visite guidée par les enfants. Un groupe de CM s'est fait photographier avec les copains du Lycée en train de tout expliquer à la journaliste : pendant ce temps, les autres servaient des petits gâteaux et du jus de fruit sous le préau.

Si vous voulez en savoir plus sur ce projet, vous pourrez lire La gazette de chez Courbet, le journal de l'école dès sa sortie en mai.

Audrey, Elodie, Anaïs et Julien de CM2.

LA FÊTE DE L'ECOLE
aura lieu
le SAMEDI 23 JUIN 2001
à partir de 15 h.
A L'ECOLE GUSTAVE COURBET.

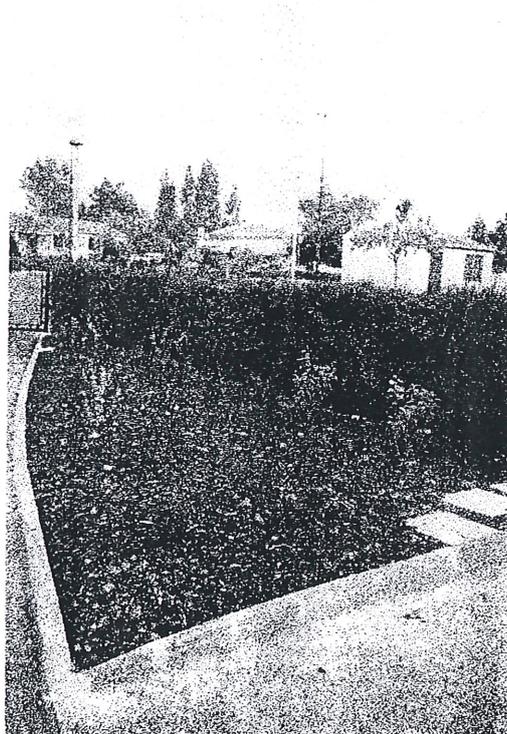
LE PROGRAMME SERA AVANT TOUT
MUSICAL.

UNE EXPOSITION SERA INSTALLEE
DANS L'ECOLE.

UNE KERMESSE SE DEROULERA DANS
LES COURS DE L'ECOLE.

CE SERA AUSSI L'OCCASION
D'ADMIRER NOS MASSIFS.

VENEZ NOMBREUX !



CONSEIL D'ECOLE DU 9 FEVRIER 2001

PRESENTS : Mme Ganthy, M. et Mme Ferrer, M. Coudray, Mme Bocquet, M. Chapuis, Mme Pommier, Mme Canciani, M. Tournier, Mme Allinand, Mme Moreau, Mme Guicheteau, Mme Bariteau, Mme Roux, M. Bureau

EXCUSES : Mme Breteau, Mme Vincendeau.

□ ACTIVITE DU RESEAU D'AIDE LE R.A.S.E.D :

Depuis le mois de novembre le réseau d'aide aux enfants en difficulté a été mis en place et fonctionne correctement. Deux personnes interviennent régulièrement :

- Mme Marie Claude Canciani (Maître G), éducatrice est chargée des enfants affectés par des problèmes relationnels, émotionnels ou de socialisation ponctuels.
- M. Philippe Buchard (maître E), intervient auprès des enfants en difficulté scolaire d'ordre pédagogique. Le suivi des enfants se fait deux fois par semaine et par séance de 35 minutes. Les enseignants constatent de gros progrès chez les enfants suivis.
- A partir de la rentrée 2001, le réseau interviendra dans les classes de petite et moyenne sections dans le souci de prévention.

□ BILAN FINANCIER

➤ Rapport financier :

Le rapport financier est présenté par Mme Ganthy. Un récapitulatif est distribué aux membres du conseil.

➤ Projet d'équipement

- Equiper la classe de PS et MS de 2 tricycles porteurs.
- Equiper la salle de sport de tapis, de poutres et autres aménagements
- Equiper la cour de maternelle de structure de jeux.

□ PROJET DE VOYAGE DES CLASSES DE CYCLE 3

➤ CE2/CM1 M. Ferrer :

- Du 10 au 13 avril 2001 au centre départemental de plein air du CHAMBON, en Charente.
Activité de pleine nature : Spéléologie, VTT, canoë-Kayak, escalade/ parcours d'aventure, tir à l'arc, équitation.
- Objectif : Développer l'autonomie et la confiance en soi dans le cadre de l'additif au projet d'école consacré à la prévention des difficultés scolaires.
- Le montant du devis s'élève à 23400.00frs

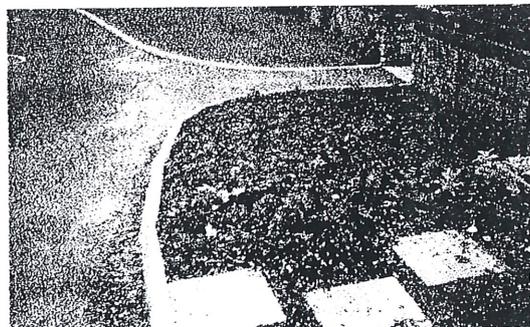
➤ CM1/CM2 Mme Ganthy

- Du 11 au 16 juin 2001 à LUSTOU dans les Hautes Pyrénées
Activité de pleine nature, randonnées en montagne.
- Objectif : Développer l'autonomie et la confiance en soi.
- Le montant du devis s'élève à 21376.00 fr.

➤ Financement des projets

- | | | |
|------------------------------|---|----------|
| • Participation des familles | : | 28800,00 |
| • Municipalité SI | | 4000,00 |
| • Coopérative de classe | | 2000,00 |
| • Reste à pourvoir | | 9976,00 |

44776,00



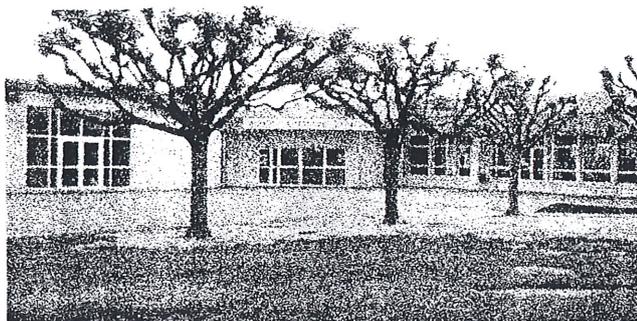
□ PROJET D'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS

- Le projet consiste à fleurir et à aménager les espaces verts de l'école. Il va se faire en collaboration avec 5 élèves du Lycée horticole du Petit Chadignac. et la classe de CM1.CM2. La plantation est prévue pour les 24 et 31 mars 2001. Mme Ganthly demande les fournitures à la municipalité.

□ PREPARATION DE LA RENTREE 2001

➤ Prévision effectif :

PS :	12 enfants
MS :	16 enfants
GS :	14 enfants
CP :	8 enfants
CE1 :	13 enfants
CE2 :	22 enfants
CM1 :	15 enfants
CM2 :	18 enfants



□ MISE EN OEUVRE DU PROJET D'ECOLE

- Rappel du projet : Elaborer un parcours musical pour l'enfant.
- Activité Chant-Chorale : Le problème avec le conservatoire de Saintes ayant été résolu, (cf dernier rapport d'école) MME Lebert intervient une fois par semaine dans toutes les classes jusqu'à Pâques.
- Sorties effectuées :
- Groupe Métamorphoses : concert le 12 janvier pour les CE2 – CM1 – CM2.
 - Exposition « Instruments du monde » pour toutes les classes.
- Sorties à effectuer :
- Chorale des enfants de VILNIUS en Lituanie lors de leur venue sur Saintes
- Autres projets :
- A TOUS CHOEURS : Action de chant choral organisée au niveau du département (moitié sud) :
. 175 Enfants dont les 24 CM1, CM2 se retrouveront et chanteront ensemble au « Grand Coudray » le 8 juin prochain.

□ QUESTIONS DIVERSES

- Problème avec le cumulus dans les toilettes des petits car l'eau y est trop chaude.
- Problème d'évacuation des toilettes des petits et demande d'un rideau de douche.
- La porte d'entrée fonctionne toujours mal.
- Demande de divers travaux pendant les vacances : traçage des terrains, pose du 2^{ème} panier de basket.
- B.N.S. : Brevet National de Secourisme
MME Ganthly et M Coudray ont fait deux demi-journées de stage de secourisme dans le cadre de l'éducation nationale.
Les pompiers vont venir donner des cours de premiers secours aux ATSEM et au personnel de garderie.

La réunion a pris fin à 20H30

La secrétaire : Mme. Roux

CAMBRIOLAGE

Dans la nuit du mardi 10 au mercredi 11 avril 2001, des visiteurs peu désirables sont venus à l'école. Nul ne saurait affirmer par où ils sont entrés car aucune effraction n'a été commise. Sur leur passage, ils ont ouvert les unités centrales des ordinateurs de la classe de Mme Bocquet et de Mr Coudray et là ont emporté quelques composants. Puis non satisfaits, ils sont allés forcer la porte du bureau de Mme Ganthly et ont dérobé quelques pièces de monnaie après avoir fouillé la salle.

La façon de procéder des voleurs est pratiquement identique à celle qui fut constatée lors du cambriolage du mois de janvier 2001, d'où les mêmes interrogations de la gendarmerie, de la municipalité et des enseignants.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Nom Prénom	Fonction	Jour	Horaires
DOURTHE Christophe	Maire	Jeudi	De 17 à 18 h et sur rendez-vous
DURAND Françoise	1 ^{er} Adjoint (affaires sociales)	Lundi	De 17 à 18 h et sur rendez-vous
MARCHAIS Jean-Luc	2 ^{ème} Adjoint (voirie)	Mercredi	De 17 à 18 h et sur rendez-vous
PUBERT Danièle	3 ^{ème} Adjoint (affaires scolaires)	Vendredi	De 17 à 18 h et sur rendez-vous
RAULT Paul	4 ^{ème} Adjoint (bâtiments)	Mardi	De 17 à 18 h et sur rendez-vous

En cas d'évènement exceptionnel (décès, accident..) qui surviendrait durant le week-end et qui nécessiterait absolument la présence du Maire ou d'un Adjoint, l'un d'entre eux assurera une permanence et pourra être joint au 06.75.84.67.98.

Le numéro est diffusé sur le répondeur de la Mairie du vendredi soir au lundi matin, et a également été communiqué à la gendarmerie nationale.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9 H - 12 H	17 H - 18 H
MARDI		14 H - 18 H
MERCREDI		14 H - 18 H
JEUDI		14 H - 18 H
VENDREDI		14 H - 18 H



NATURA 2000

Le numéro 4 de la lettre d'information Infosite du site Natura 2000 auquel appartient Bussac sur Charente vient de paraître. Quelques exemplaires sont disponibles en Mairie.

GRAINE D'ACTEURS...

Les 24, 25, 26 août, dans le Théâtre Romain de Thénac, sera jouée la comédie musicale « Métis » sous le label « Sites en Scène ».

Nous recherchons des acteurs figurants disponibles et dynamiques pour participer à ce spectacle.

Envoyez votre candidature et une photo récente à :

Association « Art au Village »
23 rue du Théâtre Romain
17460 THENAC



ASSOCIATION MELODY

Samedi 24 mars et dimanche 25 mars 2001, se sont déroulées les deux journées du concours annuel du Centre d'Animation Musicale du Poitou- Charente.

Le samedi, journée réservée à l'orgue et au piano, mademoiselle **Alison Bruneteau**, en catégorie Préparatoire 1 à l'orgue, a obtenu un accessit avec 171 points.

Le dimanche, journée réservée à l'accordéon, mademoiselle **Cindy Maulave**, en catégorie Elémentaire 3, a obtenu une médaille d'or avec 186 points et monsieur **Loïc Labbé** en catégorie Supérieure 2, a obtenu un premier prix avec les félicitations du jury avec 232 points.

Félicitations à ces trois élèves pour leur travail et bon courage pour l'éliminatoire de la coupe d'Europe qui se déroulera à St Georges de Didonne le 22 avril.

Véronique Gaudin

L'ASSOCIATION EURO JEUNES 17

En collaboration avec la
**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA
CHARENTE MARITIME**

Vous offre la possibilité de faire partir vos enfants (6 – 18 ans) dans plusieurs centres de vacances
TARIFS RESERVES AUX BENEFICIAIRES DU PASSEPORT VERT CAF 1
Pour tout renseignement, contacter Mme Pubert lors de sa permanence à la mairie.

Le 16 mars 2001 - Lettre ouverte à M. le Maire (Précédente municipalité)

Monsieur le Maire,

Au soir de ce conseil d'administration du 16 mars 2001, nous arrivons à un tournant important de la vie municipale mais aussi de celle de notre association.

Vous avez décidé de ne pas vous représenter une nouvelle fois devant les électeurs pour briguer un mandat supplémentaire. Cela a pour conséquence, pour notre association, de ne plus vous voir siéger, dans le futur, au Conseil d'Administration en tant que membre de droit.

Aussi, au moment où vous partez, nous voulons vous dire combien, au cours de ces 21 années passées, nous avons été très heureux de travailler ensemble.

Un rapide retour en arrière nous permet de mesurer ce qui a été accompli :

-1978/1979 Sur l'initiative de la municipalité, diverses réunions ont été réalisées pour définir les contours d'une association qui regrouperait en son sein l'ensemble des activités de la commune. Rappelons qu'à cette époque il existait : un club de boules, un groupe de majorettes « les Gentianes » et un comité des fêtes qui lui-même parrainait un club de jeunes.

- 26 janvier 1980 – Naissance de l'association Foyer Rural Municipal.

La création de cette association s'est accompagnée de la réalisation de locaux et de terrains.

Sur la durée, des activités nouvelles ont été développées avec plus ou moins de réussite : Football, tennis, tennis de table, remise en forme, gymnastique volontaire, jumelage avec Oron la ville, journal « Bussac-info », labo photo, dessin, couture, informatique, club des Aînés, groupe de skate.

L'ensemble de nos installations a fait souvent envie à nos collègues des autres communes. Cela nous a permis d'accueillir des manifestations qui dépassaient largement le périmètre de nos activités :

- L'assemblée générale de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux et ce plusieurs fois.

- L'assemblée générale de la Fédération de Football Aunis et Saintonge.

- La réunion départementale des villes et communes jumelées.

Nous avons également, ensemble, réalisé des manifestations qui ont associé une grande partie de la population Bussacaise.

- 29 août 1981 – Jumelage avec la commune suisse d'Oron la Ville.

- 3 septembre 1983 – Inauguration des installations du Foyer Rural Municipal et baptême de la place d'Oron la Ville.

- 14 juillet 1991 – Anniversaire des 10 ans du jumelage et plantation d'arbres au jardin des Eperches.

- 8 juillet 2000 – commémoration des 20 ans du Foyer Rural Municipal.

A chaque fois M. le Maire, et bien que votre emploi du temps ait été souvent chargé, nous avons apprécié votre présence à nos côtés et votre participation sous toutes les formes.

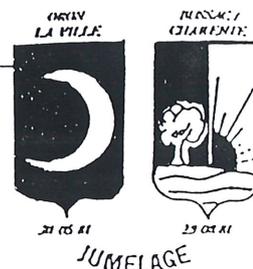
Au cours de cette longue période passée ensemble, les relations Foyer/Municipalité n'ont jamais dérapé. Nous ne doutons pas que cela soit la même chose avec votre successeur.

Les hommes ont leur caractère mais l'intérêt collectif a toujours eu la primauté.

Au moment de refermer ce livre qui constitue notre histoire en commun, nous souhaitons, simplement, M. le Maire, vous dire Merci – Merci pour tout.

Si vous l'acceptez, nous vous proposons de continuer la route avec nous au poste de Président d'honneur, et nous en serions très heureux.

Le Conseil d'Administration du Foyer Rural



JUMELAGE

Le jumelage Bussac-Oron la Ville fête ses 20 ans.

Avec la naissance du Foyer Rural Municipal en janvier 1980, un certain nombre de bussacais avait, à travers un questionnaire, manifesté le désir de créer une section qui prendrait en compte le souhait de rapprochement et d'échange entre des personnes venant d'horizons différents.

La Municipalité Bussacaise approuvait cette initiative.

La traduction de ces désirs devait conduire notre commune, ce samedi 30 mai 1981, à réaliser un jumelage avec la commune suisse d'Oron la Ville.

L'animation de ce jumelage et sa consolidation furent confiés au Comité de jumelage pour Bussac et à la Société de jumelage pour Oron la Ville.

20 ans se sont écoulés et de nombreux échanges se sont déroulés traçant un ruban indélébile entre nos deux communautés.

Du 9 au 15 juillet prochain, la Société de jumelage d'Oron la Ville invite les Bussacais à se rendre en Suisse pour la commémoration de cet anniversaire.

Tous les Bussacais ont reçu dans leur boîte aux lettres un questionnaire précisant cette invitation. Ceux qui souhaiteraient faire partie du groupe qui se rendra en Suisse pour une semaine doivent répondre de toute urgence.

Participer au jumelage c'est simple et c'est très enrichissant sur le plan culturel :

- On s'inscrit pour participer à la semaine Suisse du 9 au 15 juillet prochain.
- On prend en charge ses frais de voyage.
- On est reçu pendant une semaine dans une famille qui fournit le gîte et le couvert.
- On participe aux activités, visites et autres organisées par nos Amis de la Société de jumelage.

En échange, on s'engage, dans la mesure du possible :

- A recevoir une famille Suisse (généralement 2 personnes) pendant la semaine d'échange organisée à Bussac.
- A prendre en charge les frais de logement et de repas pendant cette période.
- A les accompagner dans les sorties et manifestations organisées par le Comité de jumelage.

C'est aussi simple que cela, le tout se faisant sans « chichis », dans la simplicité et avec les moyens de chacun.

Les échanges ont lieu tous les 4 ans, soit à Oron, soit à Bussac, ce qui fait que nous nous rencontrons au minimum tous les deux ans mais pour certaines familles c'est beaucoup plus souvent et cela se fait hors jumelage.

N'hésitez pas à vous renseigner ou à nous rejoindre. Lorsqu'on y a goûté c'est généralement pour la vie.

Le Comité de jumelage

SECTION FOOTBALL

Les intempéries de ce premier trimestre 2001 ont fortement perturbé le bon déroulement du championnat pour l'équipe senior et l'organisation des plateaux pour les débutants.

Pour l'équipe senior, le maintien est assuré. La montée en division supérieure a été compromise par manque de concentration et d'entraînement dans les matches à priori à la portée de notre équipe.

Le 05 mai, les débutants ont participé à un plateau à Bussac organisé par le club. Résultats dans le prochain Bussac Info.

La saison est malheureusement terminée pour Bruce Razeau, victime des ligaments du genou. Bon rétablissement à lui !

Classement au 03 avril 2001 :

EQUIPES	Points	J	G	N	P	BP	BC	
BEAUVAIS-CRESSE	59	18	12	5	1	59	16	+43
ECOYEUX	55	16	12	3	1	56	15	+41
BUSSAC	49	18	10	2	6	37	31	+6
VARAIZE	43	17	7	5	5	37	18	+21
S ^t GEORGES DES COTEAUX	42	16	8	2	6	39	18	+21
☐ CHANIERES	42	15	7	6	2	40	25	+15
☐ NERE	39	15	7	3	5	31	21	+10
MATHA	36	14	6	4	4	35	33	+2
LANDES	27	16	3	2	11	28	38	-10
LES GONDS	23	15	2	2	11	19	45	-26
LA BROUSSE	23	16	2	2	12	20	55	-35
POURAY-GARNAUD	21	16	2		14	18	96	-78

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Un petit mot sur notre section GV qui se porte très bien cette année, puisque notre effectif s'est accru avec de nouveaux membres venus en grand nombre de la section remise en forme, et d'ailleurs.

Les séances de steps du mercredi ont une fréquentation régulière de quinze à vingt personnes, dont deux messieurs; cette activité demandant de l'endurance et du souffle, et également de la mémoire, bravo à celles et ceux qui suivent sans se tromper.

Foyer rural

Les cours de gym ont eux pris de l'ampleur car c'est 25 à 30 personnes qui les fréquentent. L'accès à la salle de motricité de l'école nous a apporté un confort non négligeable, notamment la proximité du matériel que nous n'avons plus à déménager à chaque séance, et bien sur l'environnement très lumineux et bien chauffé.

Parallèlement les randonneurs continuent leurs sorties dans nos campagnes. Ils sont eux aussi en grand nombre, environ 25, et ils ont prévu une sortie de 4 jours du côté de Pau, à Bielle, du 28 au 31 mai.

Mais avant cela nous organiserons notre randonnée annuelle le 20 mai qui aura lieu cette année encore autour de Bussac, mais côté sud cette fois.

Le circuit fera environ 15 kms essentiellement dans des sentiers. A l'issue de la marche, nous nous retrouverons à la salle municipale pour un apéritif offert par la section. Ensuite un pique-nique que vous n'oublierez pas d'apporter nous réconfortera, sous le soleil, espérons-le.

Les personnes qui voudront se joindre à nous le pourront en se faisant connaître au préalable auprès de J.P Lajoie : 05.46.74.29.02 avant le 15 mai 2001.

L'Assemblée Générale de la section GV se tiendra le vendredi 8 juin à 18h30 salle municipale.

A l'issue de cette assemblée un repas réunira les membres actifs de la section. Les modalités seront communiquées aux intéressés en temps nécessaire.

Remerciements chaleureux aux animatrices bénévoles Janine et Sylvie pour leur travail ainsi qu'à Robert.

J.P.L.

LA BOULE BUSSACAISE

Dates des concours pour l'année 2001

JOURS	HEURE	NATURE DU CONCOURS
Samedi 12 Mai	20h30	communal (1)
Vendredi 25 Mai	20h30	ouvert à tous (2)
Samedi 16 Juin	20h30	communal
Vendredi 6 Juillet	20h30	ouvert à tous
Samedi 21 Juillet	20h30	communal
Samedi 4 Août	20h30	ouvert à tous
Samedi 18 Août	20h30	communal
Vendredi 31 Août	20h30	ouvert à tous
Samedi 8 Septembre	14h30	officiel, réservé aux licenciés
Samedi 28 Septembre	20h30	communal

SAMEDI 3 NOVEMBRE : LOTO DE LA BOULE BUSSACAISE

(1) Les concours communaux sont réservés aux habitants de Bussac sur Charente (licenciés ou non) et à leurs invités. Les équipes seront formées à la mêlée. Le concours se déroulera en quatre parties. A chaque tour, les équipes seront reconstituées par tirage intégral. Le classement final sera individuel (parties gagnées et points marqués).

(2) Les concours ouverts à tous se feront en doublettes constituées et tout le monde pourra participer. Une publicité sera faite auprès des clubs voisins et par affichage.

Chaque mercredi après-midi ainsi que chaque dimanche matin, vous pouvez venir vous amuser. Il est toujours plus agréable de se retrouver à plusieurs doublettes. Invitez vos amis.

Amicalement, Le Bureau de la Boule Bussacaise

PROCHAINE DIFFUSION DE BUSSAC-INFO PREVUE EN SEPTEMBRE 2001

